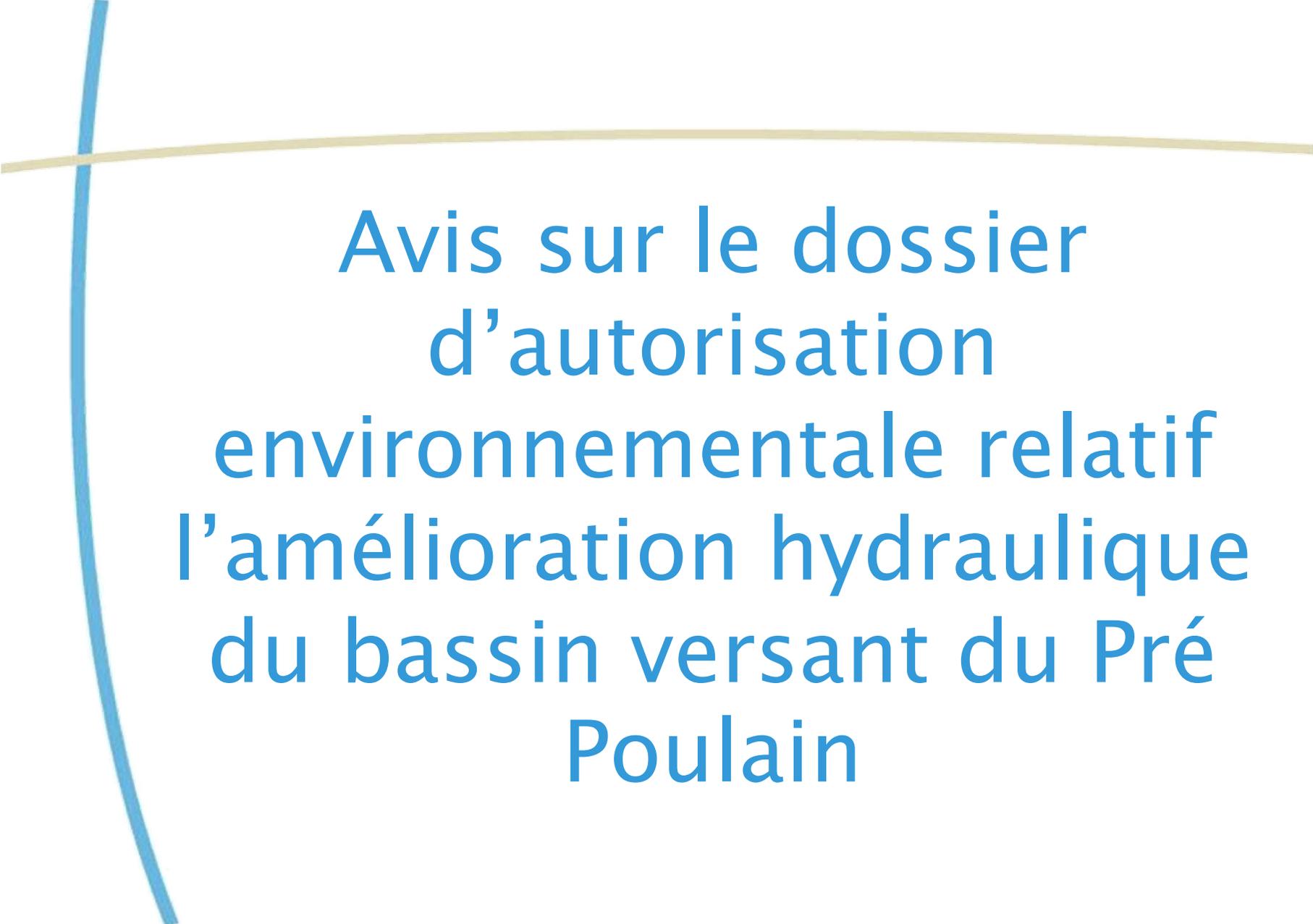


Bureau  
de la Commission locale de l'eau  
19 mars 2019



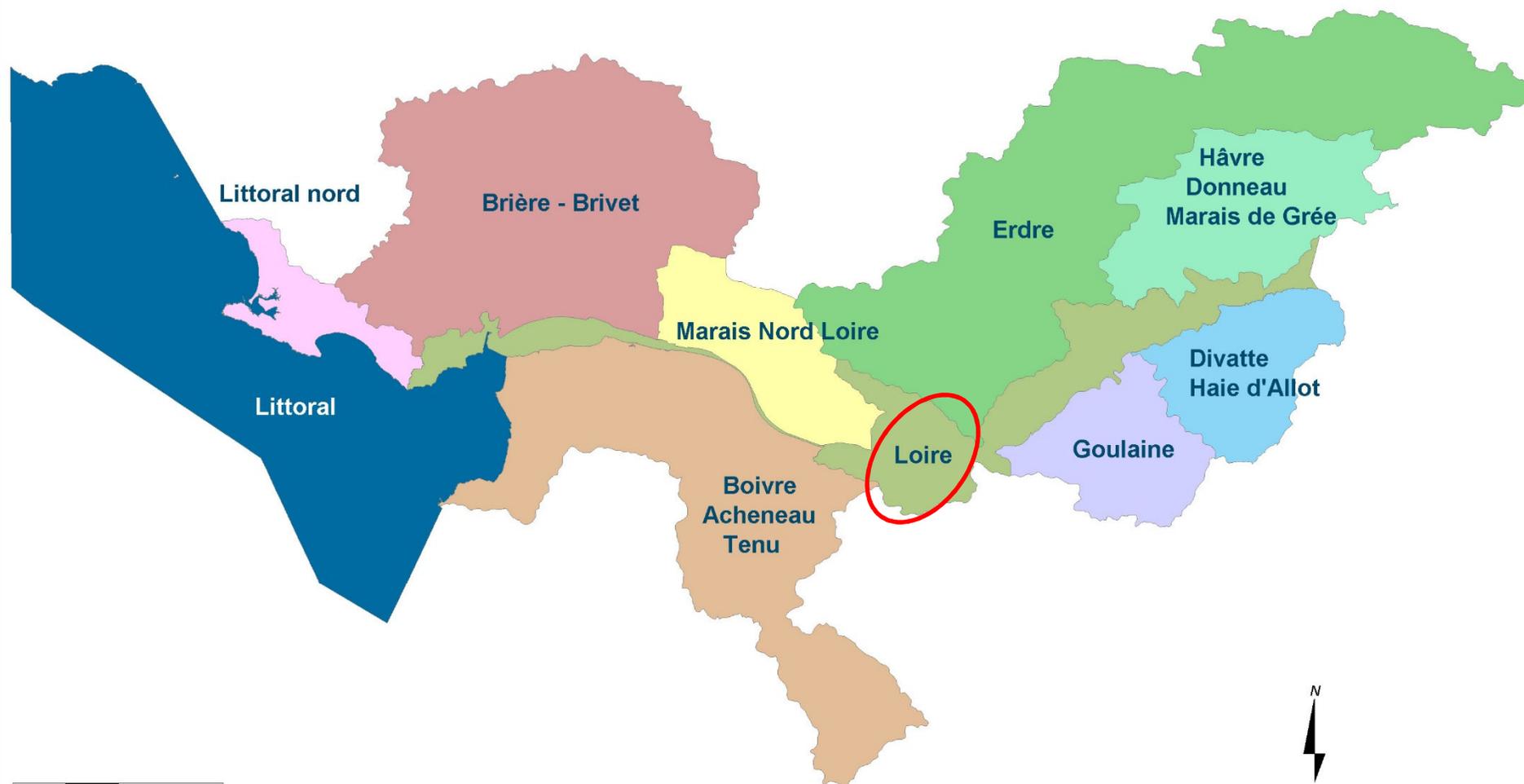
# Ordre du jour

- Avis sur le dossier d'autorisation environnementale relatif à l'aménagement de la ZAC de la Guerche Sur à Saint Brévin les Pins
- Avis sur le dossier d'autorisation environnementale relatif à l'amélioration hydraulique du bassin versant du Pré Poulain (Nantes Métropole)
- Avis sur le dossier d'autorisation au titre du code minier relatif à la demande de permis d'exploitation de gîte géothermique basse température sur la commune de Nantes, porté par le CHU de Nantes
- Avis sur le dossier d'autorisation environnementale relatif à la restauration de l'Erdre à la Gâchetière (Angrie et Val d'Erdre - Auxence)
- Retours sur l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE Loire Bretagne  
*Masses d'eau souterraines, plans d'eau, littorales et transition*



# Avis sur le dossier d'autorisation environnementale relatif l'amélioration hydraulique du bassin versant du Pré Poulain

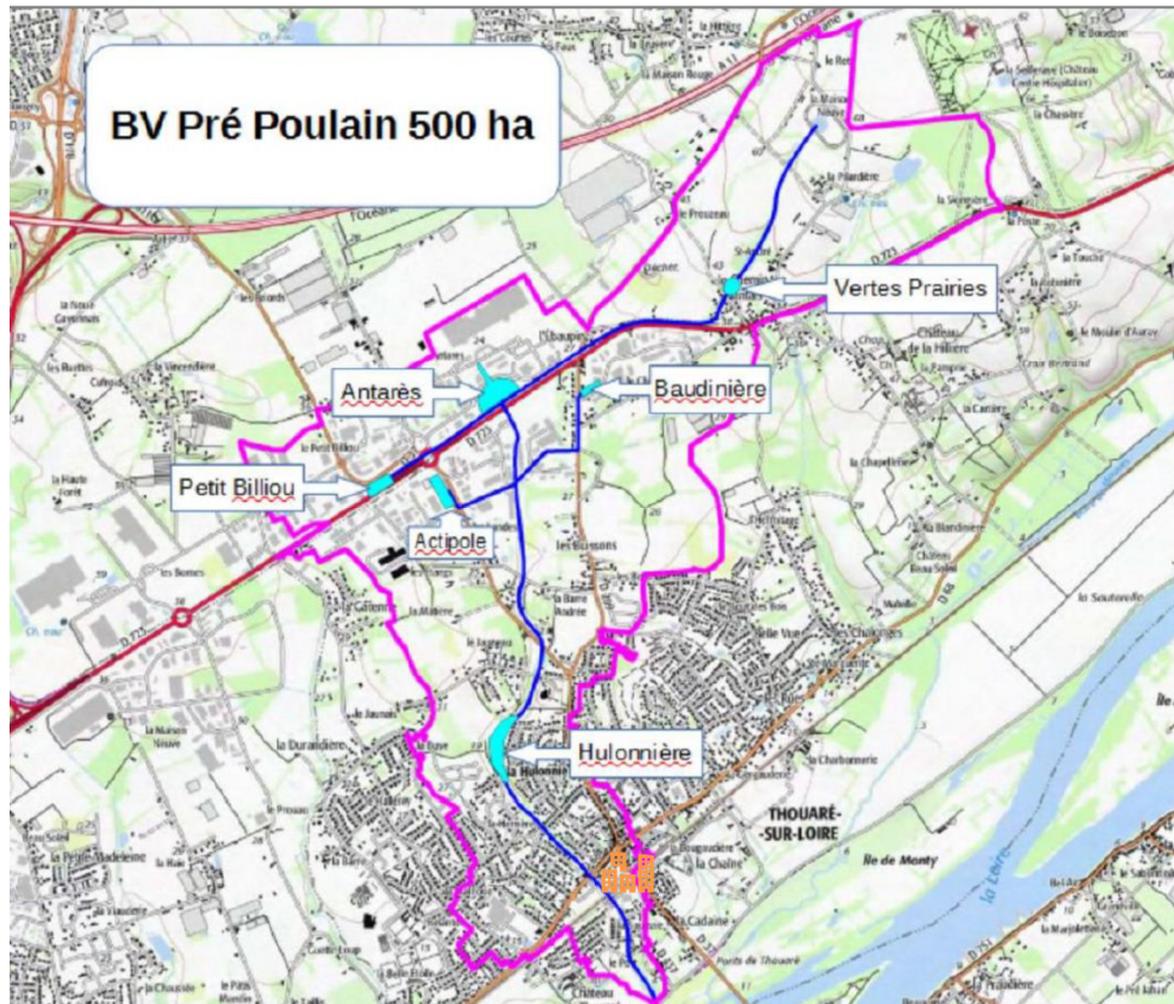
# Autorisation environnementale de travaux



0 5 10 20 km

Sources : GIP Loire Estuaire, BD Carthage - IGN  
Réalisation : GIP Loire Estuaire - 2007

# Historique du projet



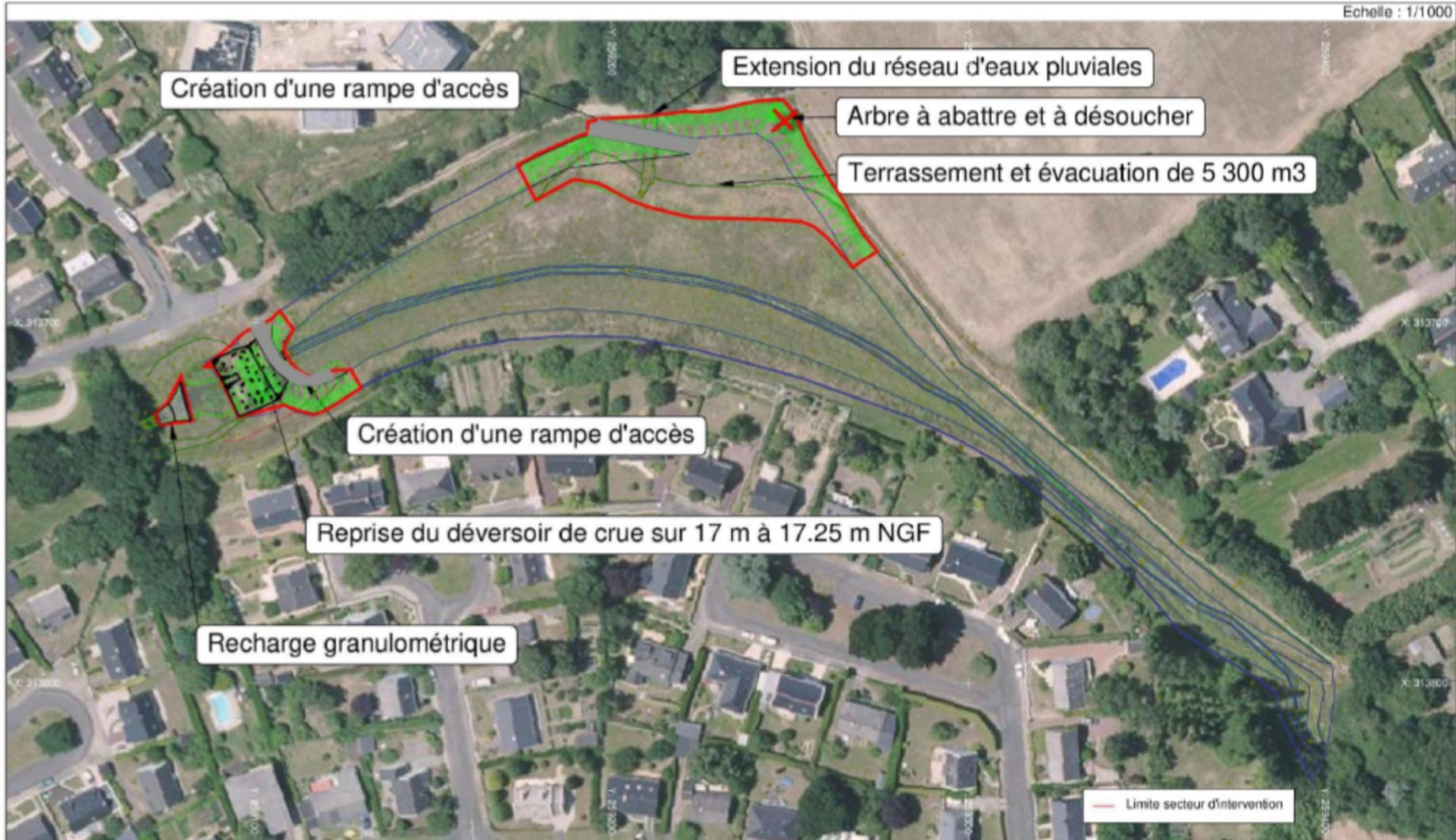
- Contexte urbanisé
- 6 bassins de rétention des eaux
- 2013 : important phénomène d'inondation de la ZAC du Saule Blanc
- Étude qui conclue au sous-dimensionnement de la capacité de rétention du réseau et des ouvrages
- Programme de travaux sur 2 bassins
  - Hulonnière
  - Petit Billiou

# Procédure réglementaire

	Capacité de rétention avant/après travaux	Nature des travaux	Procédure réglementaire
Hulonnière	10 000 à 15 000 m <sup>3</sup>	Modification substantielle de l'ouvrage	Autorisation
Petit Billiou	460 à 2 200 m <sup>3</sup>	Pas de modification de la zone de collecte ni du bassin de façon substantielle	Porter à connaissance

# Caractéristiques de l'ouvrage actuel

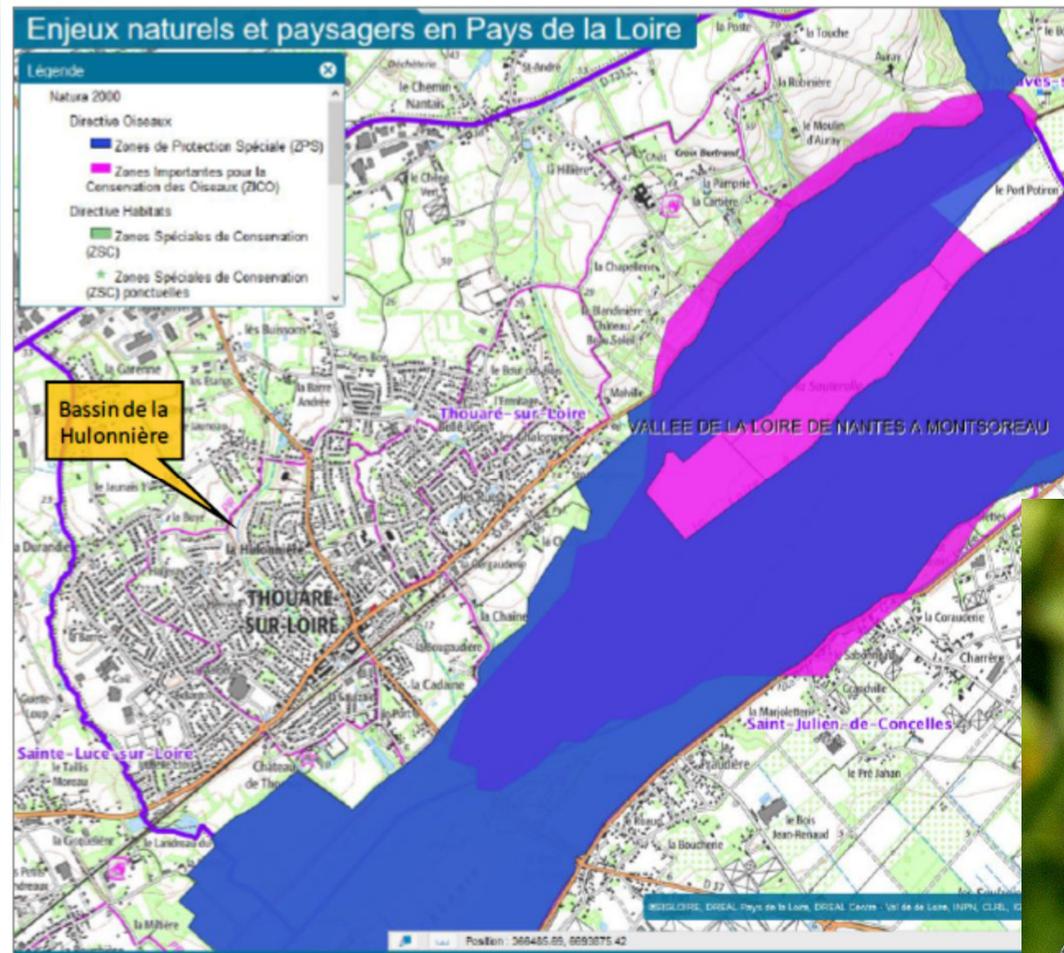
- Volume : 10 156 m<sup>3</sup>
- Surface : 7 647 m<sup>2</sup>
- Entrées : ruisseau du Pré Poulain Amont + 3 exutoires eaux pluviales rive droite + 1 exutoire de fossé busé → surface collectée de 373,5 ha
- Sortie : équipée d'un ouvrage de régulation du débit et d'un évacuateur de crue



**Maitrise d'oeuvre pour l'amélioration des écoulements hydrauliques sur le bassin versant du Pré Poulain**

Commune : Thouaré sur Loire					Etat futur : projet (agrandissement+réhausse surverse à 17.25 m ngf)			Hullonnière		
N° affaire : 16-296		NTF LII centre		Format : A3		Maître d'ouvrage :			Maître d'oeuvre :	
Phase	N°	Date	Fait par	Véifié par	Nantes Métropole Direction du Cycle de l'Eau -Service GIEPMA 2 Cours du Champ de Mars 44 923 Nantes Cedex 9 Tél : 02 40 99 31 68			SEGI 11 Place des Douves 44 190 Clisson Tél : 02 28 21 24 71 info@segi-ingenierie.fr		
PRO	1	nov 2018	BK	EM						
								 		

# Contexte environnemental



- Présence avérée de l'Agrion de Mercure





# Le projet et le SAGE

- **Qualité des milieux**
  - **Article 1** : Protection des zones humides
  - **QM 15** : Réaliser les travaux prévus sur les cours d'eau et les ouvrages.
- **Inondations**
  - **Article 11** : éviter l'aggravation du risque inondation
  - **Article 12** : respect du débit de fuite de 3L/s/ha sur une pluie décennale

# Qualité des milieux

## Réduire les impacts des travaux

- Période d'étéage et après la période de reproduction de l'Agrion.
- Pose de bottes de pailles pour limiter le transfert de MES dans les cours d'eau.
- Utiliser un matériel léger et adapté
- Stationnement des engins en dehors du site
- Stockage des produits potentiellement polluants sur plate forme étanche
- Impacts temporaires sur les ZH en phase chantier mais qui améliore le milieu à terme
- Arrachage de Jussie : vigilance relative à la non propagation

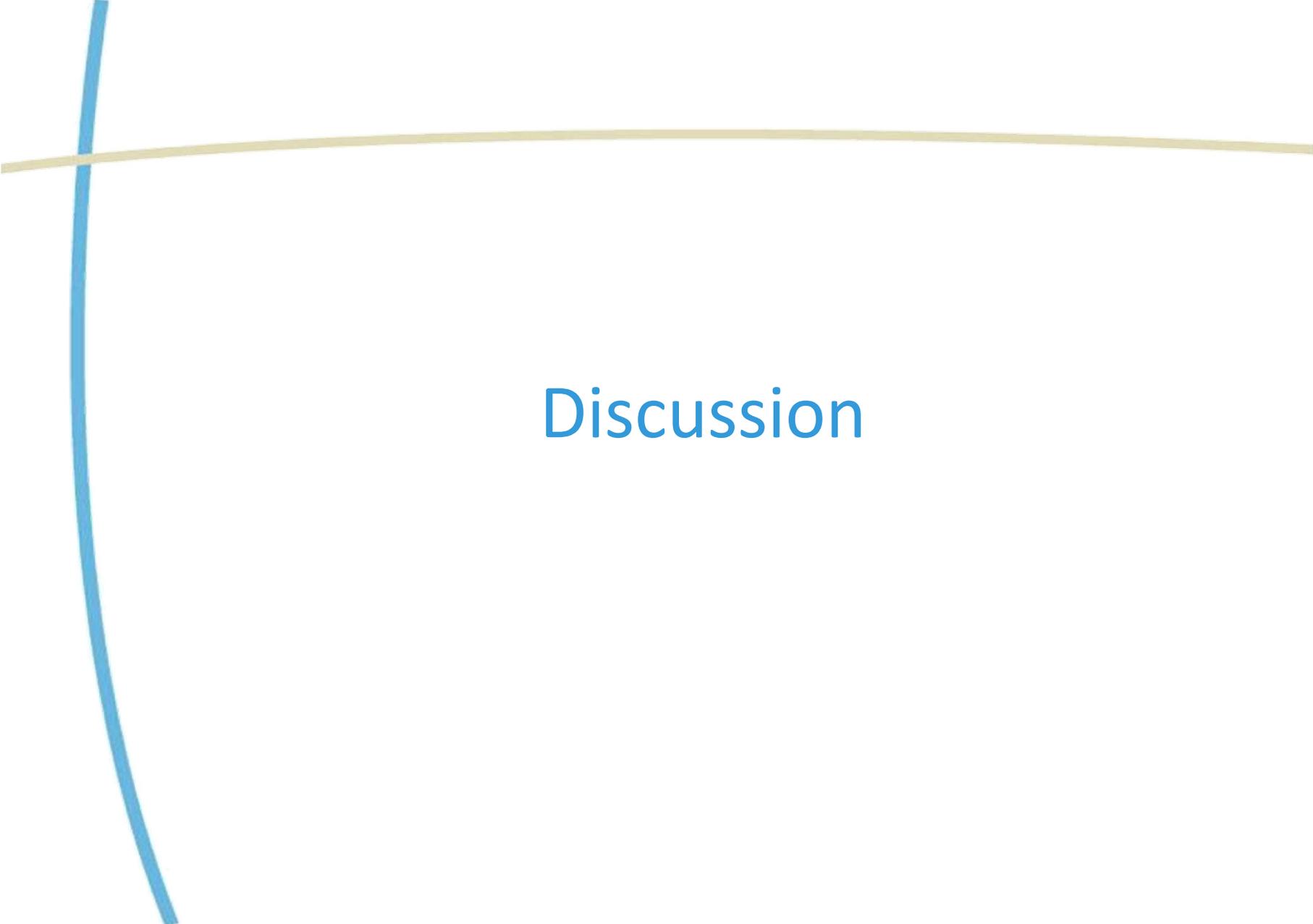
# Inondations

- Incidence du projet positive sur la résorption des débordements → projet de nature à améliorer la gestion du risque inondation.
- Modèle hydraulique : aménagements permettent de supprimer les débordements en aval, pour une pluie décennale ainsi que pour une pluie équivalente à l'évènement de décembre 2013.
- Représentativité du modèle? Pas de reproduction de l'inondation de 2013 + besoin de mener des campagnes de mesures de débits pour l'ajuster
- Article 12 du SAGE : considéré comme non concerné dans le dossier d'étude d'impact car le projet ne génère pas d'imperméabilisation de surface

Données complémentaires reçues avec un débit de fuite estimé à 6,7 l/s/ha.

# Projet et SAGE

- **Qualité des milieux**
  - **Article 1** : Protection des zones humides  
**Article respecté**
- **Inondations**
  - **Article 11** : éviter l'aggravation du risque inondation  
**Article respecté**
  - **Article 12** : respect du débit de fuite de 3L/s/ha sur une pluie décennale  
**Article non respecté mais de nature à améliorer globalement la situation**  
vis -à-vis du risque inondation (débit maximal en sortie d'ouvrage estimé à 2,5 m<sup>3</sup>/s pour un débit entrant de 4,1 m<sup>3</sup>/s, soit une réduction de 1,6 m<sup>3</sup>/s (39%))



# Discussion